Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue
109, rue Sainte-Anne
Sainte-Anne-de-Bellevue, Qc, H9X 1M2
Téléphone: 514 457-5500
Télécopieur: 514 457-6087
Courriel: info@sadb.qc.ca

RAPPORT DE FORMATION OBLIGATOIRE DES ÉLUS

Conformément à l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (chapitre E-15.1.0.1) tout membre d'un conseil d'une municipalité, élu ou réélu, doit, dans les six mois du début de son premier mandat et dans les 9 mois de tout mandat subséquent, participer à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale ainsi que sur le rôle et les responsabilités des élu(e)s municipaux.

Formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale

Membres du conseil	Attestation reçue	Date de l'attestation
Michel Boudreault, maire	✓	3 février 2026
Ryan Young, conseiller, district 1	✓	18 mars 2026
Jeffrey Smallwood, conseiller, district 2	✓	18 mars 2026
Daniel Boyer, conseiller, district 3	✓	18 mars 2026
Tom Broad, conseiller, district 4	✓	23 février 2026
Yvan Labelle, conseiller, district 5	✓	18 mars 2026
Denis Gignac, conseiller, district 6	✓	18 mars 2026

Formation sur le rôle et les responsabilités des élus municipaux

Membres du conseil	Attestation reçue	Date de la formation
Michel Boudreault, maire	✓	16 janvier 2026

Ryan Young, conseiller, district 1	✓	18 mars 2026
Jeffrey Smallwood, conseiller, district 2	✓	18 mars 2026
Daniel Boyer, conseiller, district 3	✓	18 mars 2026
Tom Broad, conseiller, district 4	✓	27 février 2026
Yvan Labelle, conseiller, district 5	✓	18 mars 2026
Denis Gignac, conseiller, district 6	✓	18 mars 2026

Ce rapport a été déposé à la séance du conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue du 13 avril 2026.

Me Caroline Plourde

Greffière